



MALAUÈNE
VENTOUX & PATRIMOINE

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ÉTUDE POUR LA PROGRAMMATION ET LA FAISABILITÉ
D'UN ILOT DÉMONSTRATEUR DE REVITALISATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME
« PETITES VILLES DE DEMAIN »
Pôle Direction**

Le Maire de MALAUÈNE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23

Vu les délibérations n° 27 du 11 juin 2020, n° 80 du 28 juillet 2020, n° 163 du 30 septembre 2021 et n° 99 du 17 mai 2022 du conseil municipal donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT

Vu la délibération n°034 du conseil municipal du 27 mars 2021 approuvant la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » entre les communes d'Aubignan, Mazan, Malaucène, la Cove et l'Etat,

Vu la délibération n°024 du conseil municipal du 18 février 2022 approuvant la convention de soutien à l'ingénierie entre le Département de Vaucluse, les communes d'Aubignan, Mazan, Malaucène et la Cove,

Considérant que l'accompagnement du programme « Petites villes de demain » s'effectue au travers d'une étude portant sur la programmation et la faisabilité pour le réaménagement d'un îlot démonstrateur de revitalisation urbaine situé sur le périmètre des Portes Cabanette et Béchon et de la Grand Rue,

Considérant l'offre reçue pour cette étude de la part du groupement dont l'entreprise SARL Atelier SKALA domiciliée à Aubignan (Vaucluse) est mandataire avec les entreprises Agence Paysages domiciliée à Avignon (Vaucluse) et Agence Planisphère domiciliée à Vaison-la-Romaine (Vaucluse)

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de prestations intellectuelles pour l'étude de programmation et de faisabilité pour l'îlot démonstrateur de revitalisation urbaine situé sur le périmètre des Portes Béchon et Cabanette et de la Grand Rue au groupement :

- SARL Atelier SKALA domiciliée à Aubignan (Vaucluse), 233 Avenue Joseph Roumanille (mandataire),
- Agence PLANISPHERE domiciliée à Vaison La Romaine (Vaucluse), 2B, avenue Saint Quenin
- Agence Paysages domiciliée à Avignon (Vaucluse), 3 rue Henri Fabre

pour un montant global et forfaitaire de 29 800.00 € HT soit 35 700.00 € TTC décomposé comme suit:

- Phase 1 : Diagnostic et proposition d'intentions de programmation et d'aménagement : 15 250.00 € HT
- Phase 2 : Schéma de programmation et d'aménagement : 14 550.00 € HT

Article 2 : De signer tous actes aux effets ci-dessus

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ↪ Madame la Préfète de Vaucluse
- ↪ Monsieur le Trésorier principal de Monteux

Malaucène, le 17 . 03 . 2023

Monsieur le Maire

F. TENQAY

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la décision a été transmise en préfecture



Publiée le 19 avril 2023